

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2023

---

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Dive, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Dubois, M. Brigand et  
M. Viry

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , ainsi que des citoyens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition concernant les citoyens s'avère trop floue quant aux personnes visées et aux modalités de désignation.